

Marche à suivre – scrutatrices

Veillez consulter la liste des membres votants. Pour chacune d'entre eux, il est indiqué si les membres votent en personne ou en ligne.

Membres votant en personne :

1. Donnez 1 bulletin de vote à la personne autorisée à voter (voir liste).
2. Les bulletins de votes seront déposés dans l'urne prévue à cet effet.
3. Lors du dépouillage des votes, assurez-vous que chaque bulletin contient 3 votes. Si le bulletin vote possède 1, 2 ou 4 votes, détruisez le et ne le prenez pas en considération dans la compilation.
4. Pour chaque candidature, indiquez le nombre de votes reçu.

Membres votant en ligne :

1. Rendez-vous sur le site de survey monkey et connectez-vous au compte de Réseau Ontario
Nom d'utilisateur :
Mot de passe :
2. Sélectionnez le sondage Élections au conseil d'administration
3. Après 5 minutes, vous devrez fermer le collecteur : allez dans collecter les réponses et cliqué sur ouvert pour le fermer.
4. puis analysez les résultats/réponses individuelles
5. Regardez chaque réponse. Si le bulletin vote possède 1, 2 ou 4 votes, détruisez le et ne le prenez pas en considération dans la compilation.
6. Pour chaque candidature, indiquez le nombre de votes reçus.
7. L'additionner avec les bulletins papiers.
8. Attention, si le nombre de vote excède 17, il faut tout recommencer. C'est qu'un membre a voté 2 fois.

Donner les résultats à la présidente d'Assemblée. Les 3 personnes ayant reçu le plus de vote seront élues.

Advenant le cas où les 2 personnes ayant reçu le moins de vote sont à égalité, nous devons retourner en élection.

Je vous demanderais de rester jusqu'à la proposition de la destruction des bulletins de vote. Vous irez ainsi supprimer le sondage de notre compte.